

DELIBERATION N° 90/04-01 - CREATION DE POSTE

Monsieur REMY, rapporteur, indique à l'Assemblée que l'évolution active et rapide de la Commune, alliée à la croissance induite par les réalisations en cours sur la Z.A.C. Chaudeau (habitations et activités économiques) nécessite le recrutement d'un cadre technique.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- de créer un poste de technicien territorial chef à compter du 1er Mai 1990,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter le personnel correspondant à ce poste, par voie de mutation ou inscription sur une liste d'aptitude,*
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.*